



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## Déclaration liminaire de la commission administrative paritaire du 31 janvier 2022

La CGT des Chancelleries et services Judiciaires adresse ses sincères condoléances à la famille et proches de la collègue du Tribunal Judiciaire d'Argentan qui a mis fin à ses jours de manière tragique. Le choix d'en finir sur son lieu de travail n'est certainement pas anodin.

La mobilisation du 15 décembre 2021 était une première où magistrats et personnels de greffe se sont retrouvés ensemble sur les marches des cours d'appel, tribunaux judiciaires ainsi que devant Bercy. Le succès de cette mobilisation organisée au pied levé est sans pareil et révélatrice d'une justice malade !

En effet, nous ne cessons de constater et alerter de la dégradation continue des conditions d'exercice de nos missions et une souffrance au travail devenue de plus en plus insupportable. Nous travaillons avec des outils informatiques inadaptés et obsolètes, avec des injonctions délirantes à la productivité, aucune considération pour la qualité, seule la quantité compte. Nous ne cessons de le dénoncer depuis de trop nombreuses années à travers, notamment, nos différentes déclarations liminaires.

Nous vivons au quotidien une perte de sens de nos métiers, un manque de reconnaissance et la multiplication des réformes sans accompagnement suffisant.

Le manque de personnel (entre autres, nouvelle procédure applicable devant le juge des libertés et de la détention en matière d'isolement et de contention, mise en œuvre dans le cadre des soins psychiatriques sans consentement) inquiètent, stressent et accentuent les tensions déjà bien présentes au sein des greffes.

Les démissions successives des contractuels dédiés à la résorption des stocks dans certains services, alourdissent le travail des collègues qui les ont préalablement formés, ce qui vient accentuer le retard et déstabilise l'organisation des services ! Quels choix visionnaires...

La CGT des Chancelleries et services judiciaires continuera de lutter pour le recrutement de personnels titulaires dont les juridictions manquent cruellement. Ce n'est qu'ainsi que dans notre ministère nous pourrions rendre une justice digne de ce nom.

Le ras-le-bol des personnels de greffe a atteint le sommet de la pyramide. Les agents sont dépités, démotivés.

Cette justice est rendue au détriment de la santé de tous et pèse sur le sens du service public que nous défendons.

Les personnes testées positives augmentent, les effectifs des juridictions bien ébranlés, la pandémie étant loin d'être finie, nous vous demandons une diminution significative de l'activité.

Le Garde des Sceaux a demandé aux Chefs de cour d'exprimer leurs besoins sans « filtre », nous demandons :

- que tous les postes vacants soient pourvus par des personnels titulaires ;
- à être doté de matériel informatique et d'outils numériques performants.

Cette liste n'étant bien évidemment pas exhaustive...

Enfin, pour ajouter à ce sombre tableau, la suppression de la prérogative auparavant dévolue aux CAP concernant les mobilités a mis fin à toute transparence possible et ne peut que laisser place aux magouilles en tous genres et dégouter un peu plus nos collègues.

Vos éluEs CAP CGT SJ